



Publicité Plan de Financement

TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU D'EAU FUYARD

[Décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020](#) pris pour l'application de l'article L.1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales – JO du 15 septembre 2020

Le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 est pris pour l'application de l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique créant [l'article 1111-11](#) du CGCT. Cet article prévoit que, lorsqu'une opération d'investissement bénéficie de subventions de la part de personnes publiques, la collectivité territoriale ou le groupement maître d'ouvrage, publie son plan de financement et l'affiche de manière permanente pendant la réalisation de l'opération, à son issue.

DETAIL DES TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU D'EAU FUYARD :		
Canalisation double rue Clémenceau		192.230 €
Branchements rue Emile Mayrisch		273.360 €
Canalisation et branchements rue de la Libération – Route d'Aumetz		285.675 €
COUT TOTAL DES TRAVAUX		751.265 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Subvention reçue : Agence de l'eau Rhin-Meuse	20%	150.253 €
Autofinancement	80%	601.012 €

